



PATRIMOINE Archives

OBJECTIF

Aider les collectivités à gérer et conserver leurs archives.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Conseil aux collectivités sur la bonne gestion et conservation de leurs archives.
- ✓ Contrôle et validation des demandes de destruction d'archives
- ✓ Prise en dépôt des fonds communaux anciens.
- ✓ Communication des fonds déposés en salle de lecture des Archives départementales.
- ✓ Prêt d'expositions itinérantes.

Archives départementales :

04 68 85 84 00 - archives@cd66.fr